



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION TRANSPORTS URBAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 10 avril 2018 à 18h00

Nombre de Membres en exercice	Présents	Absents	Excusés	Date de la convocation
26	16	0	10	3 avril 2018

Présents : MM. Pascal BLANC, Philippe MOUSNY, Mme Françoise CAMPAGNE, MM. Philippe TEXIER, Alain TABARD, Mme Marie-Odile SVABEK, Irène FELIX, MM. M. Jean-Michel GUERINEAU, Emmanuel DUMARCAY, Mme Marie-Christine BAUDOUIN, MM. Jean-Pierre GODFROY, Jean-Pierre CHALOPIN, Mme Sylvie MOREAU, MM. Stéphane GARCIA, Guy CHABRILLAT, Gilles PINAUD

Absents, Excusés : Mme Nathalie BONNEFOY, MM. Jean-Michel DAMIEN, Kévin GUEGUEN, Benoît CHALON, Jacques CLOSTRE, Roland GOGUERY, Alain MAZE, Philippe JARRY, Bernard ROUSSEAU, Mme Marinette ROBERT

Pouvoirs :

Madame Marinette ROBERT donne pouvoir à Madame Marie-Odile SVABEK
Monsieur Jacques CLOSTRE donne pouvoir à Madame Marie-Odile BAUDOUIN
Monsieur Jean-Michel DAMIEN donne pouvoir à Madame Françoise CAMPAGNE
Monsieur Philippe JARRY donne pouvoir à Monsieur Guy CHABRILLAT
Monsieur Roland GOGUERY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GODFROY
Monsieur Bernard ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Gilles PINAUD
Monsieur Alain MAZE donne pouvoir à Monsieur Philippe MOUSNY

A été désigné Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel DUMARCAY

N°4

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Primitif (BP) 2018 a été construit selon les orientations budgétaires présentées au Comité Syndical du 22 février 2018, auxquelles ont été intégrés les résultats 2017 au vu du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Le contenu du budget du syndicat en 2018 est conditionné :

- par les nouvelles dispositions du contrat de concession de service public (CSP) entré en vigueur au 1^{er} juillet 2017 pour l'exploitation du réseau (transports urbains et scolaires),
- par le nouveau régime de TVA applicable au syndicat : le budget est établi en euros HT pour toute dépense ou recette où la TVA est déductible (auparavant, le budget était constitué de montants TTC),
- par les travaux engagés (mise en accessibilité des quais bus) et projets à venir (études « pôles d'échanges multimodaux » et « bus à haut niveau de service »).

Ce BP intègre donc les résultats constatés au Compte Administratif (CA) de l'exercice 2017 (présenté précédemment), soit :

- un excédent de 6 323 954, 68 € en report à nouveau en section de fonctionnement,
- une somme de 156 750, 77 € en « autres réserves » pour combler le déficit en investissement de 2017 (soit le solde de clôture 2017 négatif de 119 398, 77 € et les restes à réaliser en dépenses de 37 352 €).

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 22 429 435, 68 €
- section d'investissement : 6 403 280, 77 €

A – Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP 2018 s'élèvent à 22 429 435, 68 €. Comparées au BP 2017 et au CA 2017, elles se présentent par chapitre ainsi :

Recettes	Fonctionnement	Budget 2017	CA 2017	Projet BP 2018
	70- produits des services	1 188 500,00	1 226 717,55	2 335 000,00
	73 - produits issus de la fiscalité	12 398 000,00	12 893 554,97	12 750 000,00
	74 - subventions d'exploitation	963 000,00	968 423,00	963 000,00
	75 - autres produits de gestion courante	30 000,00	222 171,82	52 000,00
	77 - produits exceptionnels	0	20 144,19	0
	042- opé. d'ordre transfert entre sections	0	0	5 481,00
	Résultat antérieur reporté	4 943 849,89	4 943 849,89	6 323 954,68
	TOTAL	19 523 349,89	20 274 861,42	22 429 435,68

- Au chapitre 70 « produits des services » = le nouveau contrat de concession (CSP) prévoit que le concessionnaire reverse les recettes commerciales du réseau au syndicat, à hauteur des engagements pris et formalisés dans la Concession ; ces sommes s'inscrivent en « ventes de produits ».

Les engagements du concessionnaire sont formulés par exercice de juillet N à juin N+1.

La combinaison des engagements pris pour les exercices 1 (2017-2018) et 2 (2018-2019) de la CSP amène à des recettes sur l'année civile 2018 de 2 335 000 € (montant HT ; la TVA collectée en sus est reversée aux services fiscaux).

- Au chapitre 73 « produits de la fiscalité », les recettes du Versement Transport (VT) pour l'année 2018 sont estimées à 12 750 000 €.

Sur l'année civile 2017, près de 12 900 000 € ont été perçus au titre du VT. Ce volume est en légère progression (+ 1,03%) par rapport à 2016 (perception de 12 760 000 €), et ce malgré le changement de seuil d'assujettissement intervenu au 1^{er} janvier 2016.

L'évolution du VT étant irrégulière, il est proposé d'estimer le VT 2018 en prenant la moyenne des sommes perçues entre les deux dernières années 2016 et 2017 (où le taux de cotisation de 1,25 % a été appliqué en continu), soit environ 12 800 000 €.

Mais l'estimation du VT 2018 tient compte d'une minoration d'environ 50 000 €, volume de remboursements d'indus qui pourraient être opérés par les organismes de recouvrement, auparavant reversés par AggloBus.

- Le poste « subventions d'exploitation » - chapitre 74 - qui s'élève à 963 000 € comprend :

- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) versée par l'Etat, prévue à hauteur de 563 000 € ;

- la compensation forfaitaire que verse la Région Centre Val de Loire à AggloBus, conformément à la convention d'organisation et de financement des transports scolaires. Elle est évaluée à un montant annuel de 400 000 € (convention financière ad hoc passée en 2017 pour substituer la Région Centre Val de Loire au Département du Cher suite au transfert de la compétence « transport »).

• Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est inscrite la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par le concessionnaire, la STU Bourges. Le contrat de concession prévoit que cette redevance s'élève à 52 000 € par an.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2017, il n'est pas nécessaire en 2018 de faire appel aux contributions des membres du Syndicat (Bourges Plus, Fussy, Pigny, Saint-Florent-sur-Cher).

Les dépenses de la section de fonctionnement du BP 2018 s'élèvent à 22 429 435, 68 € ; comparées au BP 2017 et au CA 2017, elles se présentent par chapitre ainsi :

Dépenses	Fonctionnement	Budget 2017	CA 2017	Projet BP 2018
	011 - charges à caractère général	14 089 300,00	13 246 111,07	15 031 925,00
	012 - charges de personnel	290 000,00	262 000	300 000,00
	65 - autres charges de gestion	559 950,00	228 338,80	417 000,00
	66 - charges financières	40 000,00	39 041,55	35 000,00
	022 - dépenses imprévues	325 419,89	0	398 980,68
	042 – opérat° d'ordre entre sections	4 218 680,00	18 664,55	6 246 530,00
	TOTAL	19 523 349,89	13 794 155,97	22 429 435,68

• En « charges à caractère général (011) », figurent les crédits destinés à rétribuer l'exploitant du réseau, la STU Bourges, via un « forfait de charges » prévu dans le contrat de concession.

Ce forfait, établi par exercice (de juillet N à juin N+1), est contractuellement prévu ainsi :

<i>exercice 1 (2017/2018)</i>	<i>exercice 2 (2018/2019)</i>
14 339 540 € HT	14 290 280 € HT
part année civile 2018	part année civile 2018
7 169 770 € HT	7 145 140 € HT

De plus, le contrat prévoit une indexation : le forfait de l'exercice 1 sera ainsi indexé au 1^{er} juillet 2018, calcul qui ne pourra être arrêté qu'avec la publication des indices ad hoc. La tendance observée d'évolution de ces indices amène à un montant estimé de 233 000 € pour cette indexation, qui s'ajoutera au montant à verser à la STU Bourges. L'estimation du coût 2018 des forfaits de charges s'établit ainsi globalement à 14 600 000 € au regard du contrat.

Mais pour palier d'éventuelles modifications contractuelles qui seraient concertées avec le concessionnaire (évolutions d'offres, modifications du plan pluriannuel d'investissements...), une enveloppe additionnelle de 150 000 € est également proposée.

Aussi les crédits inscrits pour couvrir les sommes dues au concessionnaire sur l'année civile 2018 s'élèvent à un montant globalisé de 14 750 000 €.

Toujours en « charges à caractère général », se retrouvent les frais courants, tels que les fournitures administratives, études (prestations de services), assurances, taxes foncières, etc : une enveloppe de crédits estimée à 282 000 € est à prévoir.

La dotation de l'article « études et recherches » est augmentée par rapport aux années précédentes, afin de disposer de crédits pour faire réaliser les contrôles « qualité » relatifs à l'exploitation du

réseau par la STU Bourges (ces contrôles pourront donner lieu à l'application de pénalités en cas d'écart constatés entre les engagements contractuels de la CSP et l'exploitation faite).

Sont reconduites les adhésions du syndicat au GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) (5 000 €) et à l'association AGIR (8 000 €).

La convention de « prestations de services » de Bourges Plus vers AggloBus, comportant également les frais de fonctionnement refacturés au syndicat, est intégrée aux frais divers pour 20 000 €.

Figurent également dans ce chapitre des crédits en « autres services extérieurs » : 25 000 € pour la Région Centre au titre des renforcements d'offres convenus avec le syndicat pour les communes de Lissay-Lochy, Vorly et Saint-Just depuis la rentrée 2015 ; 3 500 € en application de la convention d'accord tarifaire TER BUS avec la SNCF et la Région Centre ; une enveloppe de 40 000 € pour des frais de dépose-repose d'abris par JC DECAUX consécutifs aux travaux de mise en accessibilité.

- Au titre des « charges de personnel (012) », conformément à la convention de « mise à disposition de services » de Bourges Plus vers le syndicat pour l'année 2018, 300 000 € seront inscrits sur ce chapitre.

- Les 417 000 € de crédits inscrits en « autres charges de gestion courante (65) » portent sur :
 - les indemnités et cotisations des élus du syndicat (enveloppe de 77 000 €) ;
 - les subventions octroyées aux gestionnaires de voiries (dont les Communes membres du syndicat) sollicitant une aide pour des travaux de mise en accessibilité d'arrêts de bus (enveloppe de 264 000 € répartie entre les Communes, le Département, Bourges Plus) ;
 - les remboursements de VT dus en cas de personnels logés ou transportés, selon les modalités prévues dans le CGCT : estimation de 70 000 €. Cette enveloppe est abaissée par rapport aux exercices précédents, les indus étant désormais remboursés par les organismes de recouvrement ;
 - des cotisations diverses : participation à la plateforme régionale intermodale « JVMalin », licence du logiciel de comptabilité et finances (environ 6 000 €).

- Au chapitre « charges financières (66) », 35 000 € de crédits doivent être inscrits pour le remboursement des intérêts du seul emprunt en cours contracté par le syndicat (emprunt de 2 000 000 € souscrit début 2010 sur 15 ans à un taux fixe de 3,63 %). Le capital restant dû fin 2018 sera de 867 000 €.

Les excédents permettent par ailleurs :

- de prévoir une enveloppe de 398 980, 68 € en dépenses imprévues,
- de doter le chapitre « opérations d'ordre entre sections » de 6 246 530 € répartis en 46 530 € pour les dotations aux amortissements et 6 200 000 € en virement vers la section investissement.

B – Section d'investissement

Les recettes du BP 2018 s'élèvent à 6 403 280, 77 € et se décomposent comme suit :

Recettes	Investissement	Budget 2017	CA 2017	Projet BP 2018
	10 – dotations, fonds divers, réserves	28 638,87	28 638,87	156 750,77
13 – subventions d'invest. reçues	0	0	0	
021- virement de la section de fonct.	4 200 000,00	0	6 200 000,00	
040 - opérations d'ordre entre sections	18 680,00	18 664,55	46 530,00	
TOTAL	4 247 318,87	47 303,42	6 403 280,77	

- Au chapitre 10, 156 750,77 € sont inscrits comme « autres réserves » pour compenser le déséquilibre de l'investissement en 2017.

- Aux chapitres 021 et 040 d'opérations entre sections figurent les sommes basculées depuis la section de fonctionnement : 6 200 000 € en virement vers la section investissement et 46 530 € pour les dotations aux amortissements.

Les dépenses d'investissement sont proposées à hauteur de 6 403 280, 77 € dans le BP 2018:

Dépenses	Investissement	Budget 2017	CA 2017	Projet BP 2018
	001 – déficit d'investissement reporté	28 638,87	0	119 398,77
	16 - emprunts	133 400,00	133 333,32	133 400,00
	20 - immobilisations incorporelles	300 000,00	0	1 000 000,00
	21 - immobilisations corporelles	15 000,00	0	15 000,00
	23 - immobilisations en cours	3 670 000,00	4 730,00	4 770 000,00
	020 - dépenses imprévues	100 280,00	0	322 649,00
	040 opé. d'ordre transfert entre sections	0	0	5 481,00
	Restes à réaliser 2017		0	37 352,00
	TOTAL	4 247 318,87	138 063,32	6 403 280,77

- Les dépenses tiennent compte du solde négatif reporté 2017 (solde de clôture hors restes à réaliser) à compenser à hauteur de 119 398,77 € (ligne 001).

- Les crédits nécessaires au remboursement du capital du prêt en cours, soit 133 400 € (au vu du tableau d'amortissement), sont inscrits au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

- Au chapitre « immobilisations incorporelles (20) », une enveloppe de 1 000 000 € de crédits est mobilisée pour des études et/ou prestations extérieures pour donner suite à la démarche de restructuration du réseau : approfondissement de la faisabilité technique et financière d'un Bus à Haut Niveau de Service (200 000 €), faisabilité et, si validation, maîtrise d'œuvre des pôles d'échanges multimodaux (800 000€). L'évaluation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) pourrait également être initiée.

Ces sommes sont globales, leur consommation s'étalera sur plusieurs années, mais à défaut de ligne de provision ad hoc dans la nomenclature M43, il est proposé de mobiliser dès à présent l'intégralité des crédits nécessaires et des reports seront réalisés sur les années suivantes.

- Des crédits sont fléchés sur le chapitre « immobilisations en cours (23) » pour les opérations de travaux portés par le syndicat, pour 4 770 000 €.

Une enveloppe de 170 000 € est inscrite pour toute opération de travaux sur les biens du syndicat (construction ou installations) qui ne relèverait pas de la charge du concessionnaire (dont la mise en accessibilité du centre d'exploitation sis rue Théophile Lamy à Bourges).

De plus, une enveloppe financière de 4 600 000 € est inscrite en « construction sur sol d'autrui » pour répondre à deux axes majeurs :

✓ 3 800 000 € au titre de la réalisation du schéma directeur d'accessibilité « SDA'AP » du réseau, approuvé le 10 octobre 2016 par arrêté Préfectoral. La mobilisation de cette somme (réserve de crédits initiée en 2015) correspond au total des montants maximum des marchés publics de travaux passés pour la réalisation de quais bus accessibles (par création ou reprise de l'existant) sur le ressort territorial d'AggloBus. Ici comme pour les immobilisations incorporelles, la consommation des crédits s'étalera sur plusieurs années.

✓ 800 000 € de « réserve de crédits » pour les projets de Bus à Haut Niveau de Service et de pôles d'échanges multimodaux. Cela permet de constituer de l'autofinancement pour ces projets futurs.

Les mouvements réels et d'ordre du projet de budget peuvent être synthétisés comme suit :

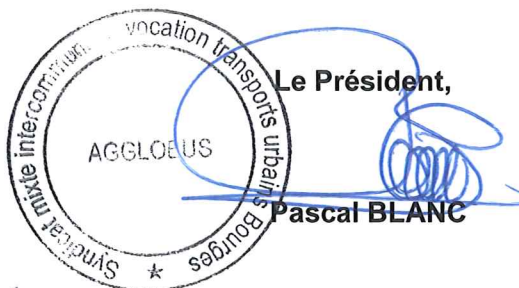
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	16 182 905,68	6 397 799,77	22 580 705,45
Dépenses d'ordre	6 246 530,00	5 481,00	6 252 011,00

dont dotations aux amortissements	46 530,00		46 530,00
dont virement en section d'investissement	6 200 000,00	5 481,00	6 205 481,00
TOTAL DEPENSES	22 429 435,68	6 403 280,77	28 832 716,45
Recettes réelles	16 100 000,00	156 750,77	16 256 750,77
Recettes d'ordre	6 329 435,68	6 246 530,00	12 575 965,68
dont opé. ordre de transfert entre sections	5 481,00	46 530,00	52 011,00
dont virement de la section de fonct.		6 200 000,00	6 200 000,00
TOTAL RECETTES	22 429 435,68	6 403 280,77	28 832 716,45

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver ce projet de Budget Primitif 2018, équilibré ainsi :

- section de fonctionnement : 22 429 435, 68 €
- section d'investissement : 6 403 280, 77 €.

Le Comité, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés cette délibération.



Dépôt préfecture le :

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

Affichage le : 03/05/2018

25 AVR. 2018

